

[Enregistrer](#) | [Se connecter](#)[Lire](#) | [RSS](#) | [Newsletter](#) | [iPhone](#) | [Mobile](#) | [E-Paper](#) | [Point24](#) | [LW Abo](#) |  [Ecoutez](#)

14.02.2012 16:36 Uhr, mise à jour 14.02.2012 16:38 Uhr

**66 % des conflits réglés à Differdange en 2011**

Conflits de voisinage? Faites appel à un médiateur près de chez vous

*Anne-Sophie Rihm*Photo: *Claude Piscitelli*

Isabelle Wurth

Les conflits de voisinage peuvent nous gâcher la vie. Des services de médiation se sont donc créés dans plusieurs régions du pays afin de mettre en relation directe les deux parties et d'éviter un recours judiciaire. A Differdange, la maison des conflits, ouverte en février 2009, a ainsi traité quarante dossiers. Les plaintes portaient principalement sur des problèmes de construction (d'une palissade, d'un chalet en bois), de plantations et de nuisances sonores dues aux enfants, aux animaux et à des travaux.

Comme le souligne Isabelle Wurth, coordinatrice de la maison des conflits de Differdange, le bruit a constitué le principal motif de plainte des habitants de la commune en 2011. Enfants, télévision, talons: chacun est plus ou moins sensible, donc tolérant, au bruit. Et on ne se rend pas toujours compte des nuisances sonores que l'on occasionne. «Il faut donc que les personnes se comprennent et saisissent qu'elles ont un comportement gênant pour autrui», affirme Isabelle Wurth. «Il s'agit plus généralement de recréer un

lien social et d'améliorer sa qualité de vie.»

Mais comment en arrive-t-on là? La médiatrice explique: «Le plus difficile, ce n'est pas d'avoir, mais d'entretenir de bonnes relations de voisinage. Au départ, les voisins s'entendent bien. Il y a une certaine proximité entre eux. Mais dès qu'un problème survient, chaque partie prend de la distance. Et le conflit ne s'arrête pas aux voisins concernés, mais aux autres habitants de la résidence, par exemple, qui vont choisir leur clan, ou aux enfants qui ne vont plus se dire bonjour à l'école.» C'est donc tout un entourage qui pâtit du conflit.

D'autres services identiques vont être créés dans le pays

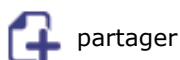
Les services de médiation tentent de trouver des solutions à l'amiable entre voisins, en rencontrant dans une première étape le demandeur. Si celui-ci le désire et s'en sent capable, des pistes de réflexion lui sont alors suggérées pour engager la discussion avec son voisin, dans le respect et la tolérance. «Il s'agit de préparer la rencontre directe», résume Isabelle Wurth, qui privilégie ce type de

médiation.

En cas d'incapacité à communiquer, la maison des conflits peut prendre contact avec le voisin incriminé et l'entendre à son tour individuellement. Puis les deux partenaires se retrouvent au sein de la structure pour dialoguer, de façon volontaire. «Mais il existe une vraie crainte des personnes à se retrouver face à face», selon la coordinatrice, qui se réjouit tout de même que 66 % des conflits signalés à Differdange ont été réglés en 2011, soit le double de l'année précédente.

Des services identiques existent notamment à Dudelange, Schifflange, Junglinster ainsi que dans les régions Leader Müllerthal et Miselerland, et d'autres vont encore être créés prochainement. Une collaboration fructueuse les lie pour, par exemple, uniformiser les documents de travail.

Maison des conflits de Differdange, tél. 58 77 1 14 10 (laisser un message sur le répondeur), e-mail: mediation@differdange.lu



partager cet article

Votre opinion

(0)

[Enregistrez-vous et commentez cet article »](#)

© saint-paul luxembourg
Redaktion wort.lu
2, rue Christophe Plantin L-2988 Luxembourg Gasperich